# SERENADE: Appel d’Offre 2018

L'appel d'offre Serenade que nous vous proposons cette année sera ouvert aux actions de recherche et de valorisation. Les priorités tiennent compte des discussions générales ayant eu lieu lors de notre colloque annuel en novembre 2017, ainsi que des réponses au questionnaire.

La date limite pour l’envoi des projets est fixée **au 9 mai** (dépôt par email à [cgaridel@cerege.fr](mailto:cgaridel@cerege.fr) et [rose@cerege.fr](mailto:rose@cerege.fr)).

En ce qui concerne les **projets de recherche**, l'aspect Safer by Design reste bien sûr l'axe central, conformément à l'esprit même du Labex.

L’appel d’offre 2018 tentera d’équilibrer le soutien à la fois aux projets visant des TRL les plus élevés possibles, ainsi que des sujets plus fondamentaux.

L’appel d’offre pourra prolonger des projets et ‘case study’ en cours. Il pourra aussi soutenir des ‘case study’ couvrant de nouveaux domaines d’applications. Cette ouverture ne devra pas disperser les forces mais se concentrer sur un ou deux domaines au maximum. L’agriculture a été perçue comme un domaine très pertinent.

En ce qui concerne les aspects théoriques, les projets devront intégrer au mieux les connaissances déjà acquises dans le cadre des projets financés par SERENADE. En particulier, le lien entre les propriétés et transformations physico-chimiques des nanos et leurs effets biologiques doivent représenter la priorité. Il serait aussi important d’aborder la question des mélanges (plusieurs nanos, nanos et polluants). Les projets devront se focaliser sur des modes d’expositions réalistes (faible dose, …).

L’appel d’offre encourage des projets exploratoires sur de nouvelles générations de nanomatériaux (composites complexes, microfluidique associée aux nanos, impression jet-d’encre, patern de surface, RFID, etc). Mais les soutiens se focaliseront sur les projets ouvrant des perspectives collectives post-labex en termes de collaboration et de financements.

Ces thèmes peuvent faire appel à des compétences qui ne sont pas forcément représentées dans Serenade, les projets pourront inclure des partenaires extérieurs au Labex (bien qu'il ne soit pas possible de les financer directement). L’association de partenaires extérieurs peux aussi permettre de créer des nouveaux liens et donc préparer le consortium à la suite du LABEX. Les projets doivent être déposés par au moins deux partenaires.

L’appel d’offre 2018 pourra soutenir des projets visant à développer, valoriser et mettre à disposition des outils, procédures, indicateurs à visée pré-normative/pré-règlementaire pour les PMEs / ETI. Il pourrait s’agir de projets cherchant à harmoniser des pratiques, tester la robustesse de méthodologies, développer des outils prédictifs, des procédures standardisées etc dans le cadre du développement Safer by Design des nanomatériaux.

Il est important de rappeler que SERENADE encourage l’utilisation des nombreuses plateformes expérimentales et de caractérisations accessibles auprès des partenaires du LABEX et en particulier l’EQUIPEX Nano-ID. La liste est disponible sur le site web du Labex *(http://www.labex-serenade.fr/about-labex-serenade/partners).*

En ce qui concerne les CDD (Post-doctorants), des contrats de deux ans seront soutenus, à condition que les contrats d’embauche soient signés avant la fin du mois d’octobre 2018.

Un projet ne sera éligible qu'à partir du moment où les partenaires sont à jour du reporting minimum concernant les financements antérieurs. Les règles sont rappelées en annexe.

Pour les **projets de valorisation**, …il n'y a pas de restrictions sur les audiences visées et les outils peuvent être variés :

* conférences,
* mise en place de bases de données,
* sites web dédiés,
* plateformes e-learning,
* Ecoles d’été,
* Aide au montage de projets européens (H2020 infrastructures, ITN marie curie, …)
* projets de collaborations internationales,
* ‘conférence tours’ dédiés aux entreprises,
* projet de science participative, …

*Rappel:*

*Tout financement s'accompagne d'un reporting de la part du bénéficiaire.*

*Le reporting minimum vis à vis de la cellule d'animation est:*

*• Financement de thèse: date de soutenance, placement du candidat (post-doc, CDI, CDD etc), PDF du manuscrit et des articles.*

*• Financement de post-doc: date de fin de contrat (si départ ancipité), placement, PDF des articles et/ou copie des articles en cours; ou à défaut un bref rapport sur la recherche effectuée pendant la période de financement et le devenir des données.*

*• Templates de la base de données SERENADE à compléter avec les données issues des travaux de thèse/ post-doctorat*

*L'équipe d'accueil est responsable de ce reporting: les encadrants s'assurent que les informations demandées soient transmises à l'issue du contrat du doctorant/post-doctorant.*

*Tout nouveau financement sera conditionné par le reporting des projets antérieurs.*